

# Ville de Malakoff



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 février 2025

Objet : Convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement des actions de promotion en santé buccodentaire à destination des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "La Maison des Poètes".

Nombre de membres composant le conseil :	<b>N° DEL2025_23</b>
<b>39</b>	
En exercice:	<b>39</b>
Présents:	<b>33</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>6</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>0</b>
	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
	<b>Publiée le :</b>
	<b>Exécutoire le :</b>

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Pouillé -  
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
 Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
 M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
 Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj  
 Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -  
 M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
 Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

### Avaient donné mandat :

Mme Fatiha Alaudat à M. Dominique Cardot  
 M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez  
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
 M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati  
 Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice  
 M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 février 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_23

Objet : Convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement des actions de promotion en santé buccodentaire à destination des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "La Maison des Poètes".

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** le cahier des charges de l'appel à projets « ACTION DENTS » lancé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine pour promouvoir la santé buccodentaire en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;

**Vu** l'avis des commissions municipales compétentes ;

**Considérant** que la ville de Malakoff, à travers le Centre Municipal de Santé Maurice Ténine, a la possibilité d'apporter une offre de soins dentaires ;

**Considérant** que l'EHPAD « La Maison des Poètes » a identifié un besoin en matière de promotion de la santé buccodentaire auprès des résidents ;

**Considérant** que la ville de Malakoff a répondu à l'appel à projets et que le dossier présenté a été retenu par la CPAM ;

#### Après en avoir délibéré,

**Article 1 : APPROUVE** la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement des actions de promotion en santé buccodentaire à destination des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison des Poètes » d'une durée d'un an.

**Article 2 : D'AUTORISER** Madame la maire à signer la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement des actions de promotion en santé buccodentaire à destination des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison des Poètes ».

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)